

**Présents :** ALEXANDRE René, ANTOINE Frédéric, BERTOCCHI Franck, BOLLECKER Valérie, FRECHIN Séverine, GUEDES Anthony, LAPOIRIE André, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, MUNIER Claudine, PERONA Emmanuelle, PERROTTEY ADAM Manuela, PIERREL Maxime, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TONNERIEUX Olivier, TISSERAND Gérard, VALENTIN Jean-François, VANCON Nicolas.

**Procurations :** CLAUDEL Christelle à MANGEAT Delphine, BOURGON Amélie à MUNIER Claudine, VUILLEMIN Sébastien à FRECHIN Séverine.

**Absents :** VALENTIN Sébastien

Monsieur Maxime PIERREL a été élu Secrétaire de Séance.

Le compte-rendu de la séance du 7 Septembre 2021 est approuvé.

**DELIBERATIONS**

**Finances – Actualisation des Tarifs des Photocopies**

Vu l'Arrêté DGS/06/2021 du 14 Septembre 2021 créant la Régie de Recettes « Divers »,

Considérant le service proposé aux administrés et la demande formulée par la Trésorerie d'Epinal-Poincaré à cet effet,

Madame le Maire explique que, suite à la fusion de trois régies communales et à une demande de la Trésorerie d'Epinal-Poincaré, il y a lieu d'acter officiellement les tarifs applicables aux administrés en matière de photocopies effectuées à la Mairie de Xertigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acter les tarifs suivants :

Types de Photocopies	Tarifs
A4 Recto Noir et Blanc	0,15 €
A4 Recto Couleur	0,50 €
A4 Recto/Verso Noir et Blanc	0,30 €
A4 Recto/Verso Couleur	1,00 €
A3 Recto Noir et Blanc	0,25 €
A3 Recto Couleur	0,80 €
A3 Recto/Verso Noir et Blanc	0,50 €
A3 Recto/Verso Couleur	1,60 €

**Finances - Liste de Présentation en Non-Valeurs**

Madame le Maire indique que Madame la Trésorière a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeurs au Conseil Municipal. Il s'agit en l'espèce de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Les titres à admettre en non-valeur s'élèvent à 319,77 €. Ils concernent une combinaison infructueuse d'actes à l'égard d'une ancienne administrée en 2008, concernant des frais liés au périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances communales, jointes en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 319,77 € et dit que les crédits sont inscrits au Compte 6541.

**Finances – Révision des Tarifs de la Base de Loisirs des Woodies**

Considérant la Convention de Partage des Biens entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Commune de Xertigny concernant la gestion du site des Woodies,

Considérant la labellisation Clévacances du site des Woodies en 3 Clés et 3 Etoiles depuis 2021,

Considérant les Délibération n°86/17 en date du 12 Octobre 2017 et n°11/18 en date du 18 Octobre 2018 du Conseil Municipal de Xertigny définissant les tarifs applicables,

Suite au nouveau classement en 3 étoiles et 3 clés du site touristique des Woodies, à la nouvelle organisation en place autour du site depuis maintenant plus d'un an et au manque de cohérence entre certains tarifs, il est proposé aux élus de réviser les tarifs de location de la Base de Loisirs des Woodies (nuitées, options, saisons, etc...). Madame le Maire rappelle que les tarifs actuels sont ceux délibérés lors de l'ouverture du site, à savoir qu'ils n'ont pas évolué (sauf ajouts de certaines options et/ou promotions) depuis 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 comme suit :

- les tarifs relatifs à l'aire de camping-cars et aux gîtes :

TYPE DE PRESTATION	MONTANT PRESTATION
Droit de Place (Stationnement, Electricité, Accès Sanitaire et Wifi)	8 € / par jour
Aire de Dépotage (Eau + Assainissement)	Gratuit
1 Jeton (utilisable pour les douches, machine à laver et sèche-linge)	2 € / par jeton

- les tarifs relatifs à la location des gîtes ordinaires :

PERIODES	TYPE	GITES 4/6 PERSONNES				GITES 6/8 PERSONNES			
		SEMAINE	COURT SEJOUR*	NUIT SUP	CURISTES (3 SEM)•	SEMAINE	COURT SEJOUR*	NUIT SUP	CURISTES (3 SEM)•
Toutes Autres Périodes	Basse Saison	380 €	160 €	55 €	800 € (hors Haute Saison)	440 €	180 €	65 €	930 € (hors Haute Saison)
Petites Vacances + Début et Fin des Grandes Vacances	Moyenne Saison	495 €	190 €	70 €		550 €	215 €	75 €	
Grandes Vacances (sauf Début et Fin) + Vacances de Noël et Nouvel An	Haute Saison	610 €	250 €	85 €		695 €	310 €	95 €	

(\* 2 nuits maximum ; semaine ou week-end selon les disponibilités)

(• sur présentation d'un justificatif)

- les tarifs relatifs à la location du gîte insolite :

LOCATION DE L'ECRIN	TARIFS
Nuitée	75 €
A partir de la 3 <sup>ème</sup> Nuitée	50 €
1 jeton / personne / nuitée (équivalent à une douche) sera donné au locataire pour l'accès au Local Sanitaire	

- le forfait ménage des gîtes, en fin de la location, en cas de demande du locataire ou en cas de constat à l'occasion de l'état des lieux retour :

Forfait Ménage – Gîte 4/6 personnes	60 €
Forfait Ménage – Gîte 6/8 personnes	75 €

- les tarifs relatifs à la location du linge de lit et de toilette :

TYPE DE PRESTATION	MONTANT PRESTATION
Pack Linge de Lit Double	15 €
Pack Linge de Lit Simple	10 €
Pack Linge de Toilette	5 €

- les tarifs relatifs à la prestation « petit-déjeuner » dans le cadre des locations dite « vitrine technologique » :

TYPE DE PRESTATION	MONTANT PRESTATION
Option Petit-Déjeuner	5 € / personne

Le Conseil Municipal prend acte que les curistes, sur présentation d'un justificatif, bénéficieront de tarifs préférentiels aux dates indiquées, décide qu'un acompte du montant total de la location pourra être demandé aux locataires, qu'une caution de 300 € sera demandée pour la location de l'Ecrin et de 600 € pour la location de tous les autres gîtes, qu'en cas d'arrivée tardive (après 18h00 ou un dimanche ou un jour férié), un surcoût de 20 € sera appliqué au locataire, que l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal bénéficieront d'une réduction de 10% sur les tarifs votés dans la présente délibération, précise que la taxe de séjour viendra s'ajouter en complément des tarifs votés, en application des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et que des tarifs promotionnels, quelques jours avant en cas de faible affluence constatée, pourront être proposés à hauteur de - 15% des tarifs de location initialement délibérés par la présente délibération, ces derniers viendront s'ajouter, le cas échéant, aux réductions déjà proposées aujourd'hui.

#### Finances – Révision des Tarifs des Services Périscolaires

Vu les Délibérations n°130/08 du 22 Novembre 2008 fixant les tarifs applicables à la garderie périscolaire et n°75/15 du 10 Septembre 2015 fixant les tarifs applicables à la cantine périscolaire et l'avis de la Commission Scolaire du 27 Septembre 2021,

Madame le Maire propose aux élus de délibérer sur les tarifs applicables aux services périscolaires, à savoir la garderie et la cantine. Elle rappelle que les dernières évolutions datent de 2008 pour la garderie (1,60 € l'heure et 0,80 € la demi-heure) et de 2015 pour la cantine (3,60 €). Elle précise que la Commission Scolaire s'est réunie le 27 Septembre dernier. Elle a analysé les tarifs actuellement applicables sur le territoire, le coût réel du service, ainsi que la possibilité de mettre en place une tarification sociale sur proposition de l'Etat.

Aujourd'hui, au vu du fonctionnement actuel de la régie (système de carnets à venir acheter directement en Mairie), mais également de la volonté des élus de proposer des activités périscolaires accessibles au plus grand nombre, il est proposé, pour le moment, de rester sur une tarification unique pour la cantine avec une augmentation réduite pour les parents d'élèves. Les tarifs liés à la garderie périscolaire resteraient par contre les mêmes que ceux délibérés en 2008. Elle précise qu'il y a lieu également de délibérer sur le montant de prise en charge par le personnel communal des enfants devant fréquenter la restauration scolaire, mais dont les parents doivent fournir le repas du fait d'allergies dûment identifiées dans le cadre d'un PAI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de prestation cantine applicables à toutes les familles, fixe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2021, comme suit les tarifs des services périscolaire :

GARDERIE (30 min)	0,80 €
GARDERIE (1 heure)	1,60 €
CANTINE (repas)	3,80 €

Il est précisé qu'un forfait à hauteur de 2,40 € sera demandé aux parents dont les élèves font l'objet d'un PAI et qui doivent fournir le repas.

### **SDEV – Enfouissement des Réseaux Secs – Tranche 2 de la Requalification du Centre-Ville – Partie Eclairage Public**

Vu la Délibération n°37-21 en date du 3 Juin 2021 concernant la Tranche 2 de la Requalification du Centre-Ville, Madame le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux secs des Rues Patch et du Canton de Firminy et des Places Dupré et Bidaud, présentés par le SDEV et qui feront l'objet de travaux lors de la réalisation de la Tranche 2 de la Requalification du Centre-Ville. Madame le Maire explique que cette délibération a déjà été prise en début d'année, mais que toutefois, il convient de redélibérer sur le sujet en choisissant l'option 2 (commencement des travaux avant la confirmation de la subvention) afin de ne pas être bloqués dans la réalisation des travaux. Elle rappelle que le coût de l'opération s'élève à 59 406,75 € HT et que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires. La participation de la commune s'élève à 70,00 % du montant HT du projet, moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du SDEV en date du 1<sup>er</sup> Février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté, autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, s'engage à verser au SDEV le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 70,00 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, soit **32 079,65 €**, tenant compte de la subvention départementale et sollicite l'engagement des travaux avant la notification de la subvention départementale et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 70,00 % du montant HT du projet en cas de non-attribution de la subvention par le Conseil Départemental, soit 41 584,73 €.

### **Intercommunalité – Rapport de Gestion 2020 du Conseil d'Administration SPL-XDEMAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDemat,

Vu le Rapport de Gestion 2020 du Conseil d'Administration,

Madame le Maire explique que, par délibération du 18 Octobre 2018 et sur proposition du SMIC des Vosges, le Conseil Municipal de Xertigny a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDemat, créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc... Par décisions des 9 Mars 2021, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale. Cette dernière, réunie le 7 Juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration. Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-XDemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL. Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 Décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Rapport de Gestion 2020 du Conseil d'Administration, figurant en annexe et donne acte à Madame le Maire de cette communication.

### **Musik Fabrik – Détermination des Tarifs du Festival**

Madame le Maire explique qu'à l'approche du déroulement de la cinquième édition du Musik Fabrik – Xerpils Festival, qui aura lieu les Vendredi 15, Samedi 16 et Dimanche 17 Octobre prochain, il y a lieu de formaliser officiellement les tarifs décidés lors des commissions de travail et qui seront appliqués à cette occasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

#### **I/ CONCERTS**

- o Pass Concerts du Vendredi : 10 € en prévente, 15 € sur place

#### **II/ RESTAURATION**

- o Tickets de Restauration et Buvette : 2,50 € (6 rouleaux d'environ 1 000 tickets) et 1 € (5 rouleaux d'environ 1 000 tickets)
- o Menu « Musik Fabrik » (avec choucroute et dessert) : 15 €
- o Gobelet Réutilisable aux couleurs du Musik Fabrik : 1 €
- o Bouteille d'Eau 50cl : 1 €
- o Softs (Coca-Cola, Perrier, Ice Tea, Orangina, Oasis) : 2 €
- o Bouteille de Vin : 8 €
- o Café, Thé, Tisane : 1 €
- o Crêpe au Sucre ou Nutella : 2 €
- o Bière Pression La Golaye : 2,50 €
- o Pâté Lorrain : 3 €
- o Hot-Dog : 3 €
- o Sandwich Mauricette : 2 €

#### **III/ DIVERS**

- o Emplacement sous le Marché du Terroir : Week-End : 50 € les 2 mètres linéaires + 20 € les 2 mètres supplémentaires / Journée : 30 € les 2 mètres linéaires + 20 € les 2 mètres supplémentaires
- o Vente de Sacs en Toile aux couleurs de Musik Fabrik : 4 €
- o Vente de Décapsuleurs aimantées aux couleurs de Musik Fabrik : 2 €

- Vente de T-Shirts aux couleurs de Musik Fabrik : 10 €
- Vente d'un Pack Sac + Décapsuleurs + T-Shirt de Musik Fabrik : 15 €
- Tombola Capsules : 1 €/participation

#### Musik Fabrik – Signature d'un Partenariat avec Digitick

Vu les tarifs adoptés par le Conseil Municipal par la Délibération n°66/21 en date du 7 Octobre 2021,

Madame le Maire rappelle que les membres de la Commission relative à l'Organisation Générale ont longuement réfléchi sur la prévente des tickets de concert avant le Festival. Elle explique que, pour plus de facilité, la Mairie ne disposant ni du matériel, ni du personnel habilité pour, il a été décidé de repartir cette année sur le système proposé par la Souris Verte depuis 2 éditions, à savoir la prévente de tickets en ligne, directement sur le site du Festival Musik Fabrik.

Madame le Maire propose à cet effet de signer de nouveau un partenariat avec la société Digitick, en charge de la plateforme en ligne de paiement, en vue de leur permettre d'assurer la prévente des tickets de concerts jusqu'au 15 Octobre. Elle précise qu'en cas de pré-réservation en ligne, des frais de gestion à hauteur de 1,00 € sont demandés par la société Digitick, auxquels s'ajoutent sur le prix des frais de e-ticket à 0,50 €.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du partenariat entre la Commune de Xertigny et la société Digitick (See Tickets Digitick) relative à la prévente des tickets de concert du Musik Fabrik, qui sera officialisé par le biais d'un mandat de vente, autorise la société Digitick (See Tickets Digitick) à proposer les tarifs prévus par la Délibération n°66/21 du Conseil Municipal de Xertigny et à prendre une commission de 1,00 € (+ des frais de e-tickets à 0,50 €) sur chaque vente de ticket et prend acte que la société Digitick (See Tickets Digitick) établira un détail des ventes effectuées au moment du virement des sommes dues à la collectivité.

#### Finances – Location de la Salle de Réunion de la Maison des Associations

Considérant les demandes récurrentes formulées à la Mairie de Xertigny,

Madame le Maire explique que nous sommes régulièrement sollicités par des entités publiques ou privées, qui recherchent des salles à louer pour développer leurs activités. Sont proposées, à cet effet, la location des salles ordinaires (Salle Polyvalente, Salle des Fêtes, Verrière ou encore la Salle de Rasey), toutefois, il apparaît judicieux de pouvoir également leur proposer plus ponctuellement la Salle de Réunion de la Maison des Associations, en cas de location des autres salles et/ou de demandes spécifiques (taille de salle, pénombre pour projeter, etc...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la location de la Salle de Réunion de la Maison des Associations, en dehors des créneaux accordés aux associations, à des entités publiques ou privées, précise que la Salle de Réunion pourra être louée, en cas de demandes spécifiques d'entités privées, à hauteur de 50,00 € la journée de location et précise que les conditions délibérées dans le cadre de la location des salles communales seront applicables à la location de ladite salle (état des lieux entrant et sortant, etc...).

### INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MADAME LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

#### 1\ Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Marchés	Entreprises	Montants TTC
Maîtrise d'Œuvre pour la Rénovation du Bâtiment de la Salle des Fêtes	Vosges Architecture	30 240,00 €
Etude de Faisabilité relative à un Projet de Chaufferie Bois-Energie à Xertigny	Epure Ingénierie	5 760,00 €
Panneaux de Signalisation	Signaux Girod	1 952,83 €
Store Occultant à la Salle Polyvalente	MANGEAT Fermetures	1 098,00 €
Défibrateur Ecoles et Accueil Woodies	SCHILLER France	3 499,20 €
Etanchéité Toit de la Verrière	PERRY Alain	2 050,20 €
Sièges Ergonomiques ATSEM	Espace Ergonomique	1 476,00 €
Meubles Ecole Maternelle	Nathan	577,34 €
Meubles Ecole Primaire	In-Fine Aménagement	3 015,34 €

#### 2\ Travaux en Cours sur la Commune

- Travaux de Création de Cellules Commerciales : les travaux continuent à bien avancer, les logements devraient être disponibles début Décembre et les cellules commerciales premier Trimestre 2022.
- Travaux sur le Stade Intercommunal : les travaux se terminent, le premier match pourra se dérouler ce Dimanche 10 Octobre, les travaux relatifs au forage devraient pouvoir débuter d'ici la fin du mois suite à l'obtention de l'autorisation préfectorale.

#### 3\ Divers :

- Rappel des dernières Subventions Obtenues :
  - Subvention d'un montant de 23 400 € par le Conseil Département pour les Travaux du Programme de Voirie 2021
  - Subventions d'un montant de 6 041,45 € pour le Label Ecoles Numériques et 7 351 € pour le Label Socle Numérique.
  - Subvention d'un montant de 192 395 € par la DSIL pour le projet de Sylvatum-Espaces Educatifs Forestiers.
  - Subvention d'un montant de 6 500 € par la Banque des Territoires et la Région Grand Est pour l'Etude relative à la Signalétique d'Intérêt Local
  - Subvention d'un montant de 3 360 € par l'ADEME pour l'Etude de Faisabilité relative à un Projet de Chaufferie-Bois Energie à Xertigny
  - Subvention d'un montant de 166 562 € par la DSIL pour la Rénovation du Bâtiment de la Salle des Fêtes.
- Versement d'une Subvention de 3 000 € à la Commune de Xertigny par le Club de Tennis, reçue de la Fédération Française de Tennis, pour les travaux récemment effectués et financés par la collectivité sur les courts de tennis extérieurs (accès aux courts avec

l'application TENU).

- **Mouvements de Personnel :**

- **Administratif :**

- Départ d'Anaïs CLEUVENOT, notre Chargée de Communication, au 18 Octobre pour de nouvelles aventures vers la Meuse.
    - Arrivée de Juliette WILHEM, Agent Intercommunal en charge du Développement du Secteur Sud du Schéma de Lecture Publique, au sein de la Xertithèque, en support de Marie DENIS, notre Bibliothécaire.

- **Technique :**

- Départ de Jean-Baptiste OLLE, notre Responsable des Ateliers Municipaux, au 1<sup>er</sup> Octobre, suite à un tuilage de deux semaines avec Olivier BOURGATTE, le nouveau Responsable.
    - Arrivée de Michel AUBRY, Agent Technique Polyvalent en charge du Cadre de Vie, au 1<sup>er</sup> Octobre et de Jimmy MINGER, Agent Technique Polyvalent en charge de la Voirie, au 11 Octobre.

- **Organisation de la Vaccination des Collégiens de Xertigny et Collégiens et Lycéens de La Vôge les Bains les 15 Septembre et 6 Octobre sur Xertigny, en partenariat avec la Maison de Santé de Xertigny.**
- **Fermeture des Portes de l'Office du Tourisme au 1<sup>er</sup> Octobre (reprise au 1<sup>er</sup> Mai 2022) avec des chiffres de fréquentation quasiment similaires à 2020.**

#### 4\ Agenda :

- **8 Octobre :** Représentation « MIRAN » de Rêve Général à la salle Polyvalente
- **11 Octobre :** Conseil Communautaire de la CAE
- **12 Octobre :** Réunion 0 pour l'Isolation Thermique de la Salle des Fêtes
- **12 Octobre :** Réunion des Donneurs de Sang avec les Associations pour la Préparation du Téléthon
- **12 Octobre :** Projection « Chez Narcisse » à la Salle Polyvalente
- **13 Octobre :** RDV concernant la Campagne de Gestion des Chats Errants
- **15, 16 et 17 Octobre :** Musik Fabrik – Xerpils Festival
- **18 Octobre :** Bureau Communautaire de la CAE
- **19 Octobre :** Réunion du CCAS sur le Repas des Aînés
- **20 Octobre :** Réunion 0 sur l'Etude de la Chaufferie Bois
- **28 Octobre :** Soirée Halloween du Conseil Municipal des Jeunes
- **20 Novembre :** Repas des Aînés organisé par le CCAS
- **Prochains CM les Mercredis 10 Novembre et 15 Décembre.**

Véronique MARCOT

Maire de Xertigny



Fait à Xertigny, le 15 Octobre 2021

